

Compte-rendu du Bureau Exécutif du vendredi 05 mai 2017

Les délibérations prises par le Bureau Exécutif du vendredi 05 mai 2017 dans le cadre de la délibération du Conseil Communautaire du 12 avril 2016 (art L 5211-10 du CGCT) sont portées à la connaissance de l'Assemblée.

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
1	Apurement des créances irrécouvrables - Budget Principal et Budgets annexes du Développement Economique et des Transports Urbains Apurement des créances irrécouvrables pour le Budget Principal et les Budgets annexes du Développement Economique et des Transports Urbains	Adopte à l'unanimité	05 mai 2017
2	Apurement des créances irrécouvrables - Budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement Apurement des créances irrécouvrables pour les budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement	Adopte à l'unanimité	05 mai 2017
3	ROUILLON - Aménagement de la VC 246 (création d'une liaison douce) - Demandes de subvention européenne (FEDER) et auprès de l'Etat au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL) Suite à la réponse de Le Mans Métropole à l'appel à projet lancé par la Préfecture de la Sarthe concernant le Fonds de soutien à l'investissement public local, une subvention de 230 000 € a été réservée pour le projet de création d'une liaison douce dans le cadre de l'aménagement de la voie communautaire 246 à Rouillon. Par ailleurs, la partie "voie verte" de cet aménagement est éligible à une subvention européenne FEDER pour un montant estimé à 99 945 €. Pour bénéficier de ces deux subventions, une délibération approuvant le plan de financement de cette opération d'aménagement de la VC 246 doit être transmise respectivement aux services de l'Etat et de la Région des Pays de la Loire, autorité de gestion du FEDER 2014-2020.	Adopte à l'unanimité	05 mai 2017
4	Le Mans – Opération Ekynox 2 (Dura 2). Travaux de construction. Emprunts de 287 211 €, 108 147 €, 761 360 € et de 414 709 €. Le Mans Métropole Habitat. Garantie de Le Mans Métropole. Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 100%, à la société le Mans Métropole Habitat, pour 4 emprunts d'un montant total de 1 571 427,45 € concernant des travaux de construction de 20 logements en VEFA de l'opération « Ekynox 2 » située 50 avenue de la Libération au Mans.	Adopte à l'unanimité	05 mai 2017
5	Le Mans – « La Maison Neuve ». Travaux de construction de 6 logements en VEFA Emprunt de 300 760 €, 137 008 €, 113 260 € et 67 469 €. Société Anonyme Mancelle d'Habitation. Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50 %. Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50%, à la société Mancelle d'Habitation, pour un emprunt de 618 497 € concernant des travaux de construction de 6 logements du lotissement « La Maison Neuve » située rue d'Inverness au Mans.	Adopte à l'unanimité	05 mai 2017
6	Le Mans – « Les Terrasses du Villaret ». Travaux de construction de 8 logements en VEFA Emprunt de 275 349 €, 133 787 €, 57 439 € et 44 656 €. Société Anonyme Mancelle d'Habitation. Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50 %. Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50%, à la société Mancelle d'Habitation, pour un emprunt de 511 231 € concernant des travaux pour la construction de 8 logements de la Résidence « Les Terrasses du Villaret » située au Mans.	Adopte à l'unanimité	05 mai 2017

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
7	Le Mans – Résidence « Claude Hilleret ». Travaux de réhabilitation. Emprunt de 185 259 €. Société Anonyme Mancelle d'Habitation. Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50 % Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50%, à la société Mancelle d'Habitation, pour un emprunt de 185 259 € concernant des travaux de réhabilitation de la Résidence « Claude Hilleret » située 34 et 36, rue Claude Hilleret au Mans.	Adopte à l'unanimité	05 mai 2017
8	Le Mans - Résidence " Les jardins de Funay". Travaux de réhabilitation Emprunt de 77 772 € Société Anonyme Mancelle d'Habitation. Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50 % Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50%, à la société Mancelle d'Habitation, pour un emprunt de 77 772 € concernant des travaux de réhabilitation de la Résidence « Les Jardins de Funay » située 1,3,13,15,17,20 et 26 rue Gustave Eiffel et 98 boulevard Nicolas Cugnot au Mans	Adopte à l'unanimité	05 mai 2017
9	Le Mans - Divers groupes (517 et 31 logements) - Participation de Le Mans Métropole à des travaux destinés à la sécurisation et à l'adaptation au handicap de logements sociaux propriété de LE MANS METROPOLE HABITAT - Secteur Diffus - Exercice 2017 Le Mans - Divers groupes (517 et 31 logements) - Une aide de 118 666 € est accordée à Le Mans Métropole Habitat dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière de sécurisation et d'adaptation des logements sociaux.	Adopte à l'unanimité	05 mai 2017
10	Le Mans - rue Colin Thomas - (2 PLUS et 1 PLA-I) Acquisition Amélioration - MANCELLE D'HABITATION - Construction en secteur Diffus - Exercice 2017 Le Mans rue Colin Thomas - Acquisition Amélioration de 2 PLUS et 1 PLA-I. Des aides de 5 000 € de l'Etat et de 8 500 € de Le Mans Métropole sont accordées à Mancelle d'Habitation dans le cadre de la programmation 2017 des aides à la Pierre.	Adopte à l'unanimité	05 mai 2017
11	Coulaines - 74 rue du Général de Gaulle (1 logement), 4 rue de Moscou (1 logement) - Participation financière de Le Mans Métropole aux travaux destinés à l'adaptation au handicap de deux logements propriété de SARTHE HABITAT - Secteur Diffus - Exercice 2017 Coulaines - 74 rue du GI de Gaulle et 4 rue de Moscou : deux logements. Une aide de 1 587,76 € est accordée à Sarthe Habitat dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière d'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées et handicapées.	Adopte à l'unanimité	10 mai 2017
12	Yvré l'Evêque - ZAC La Halle de Brou - SARTHE HABITAT - Construction en secteur Diffus - 25 PLUS et 11 PLA-I - Exercice 2017 Yvré l'Evêque - ZAC la Halle de Brou - Construction de 25 PLUS et 11 PLA-I. Des aides de 65 000 € de l'Etat et de 173 000 € de Le Mans Métropole sont accordées à Sarthe Habitat dans le cadre de la programmation 2017 des aides à la Pierre.	Adopte à l'unanimité	09 mai 2017
13	Ruaudin - Les Jardins du Pressoir - LE MANS METROPOLE HABITAT - Acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement en secteur Diffus - 21 PLUS et 9 PLA-I - Exercice 2017 Ruaudin - Les Jardins du Pressoir, 19 route de Brette les Pins - Acquisition en VEFA de 21 PLUS et 9 PLA-I. Des aides de 45 000 € de l'Etat et de 84 000 € de Le Mans Métropole sont accordées à Le Mans Métropole Habitat dans le cadre de la programmation 2017 des aides à la Pierre.	Adopte à l'unanimité	09 mai 2017

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
14	Mulsanne - Lotissement Le Cormier Compte Rendu Annuel Situation financière au 31 décembre 2016 La délibération vise à approuver le Compte Rendu Annuel au 31 décembre 2016, du lotissement Le Cormier à Mulsanne, opération réalisée en régie par Le Mans Métropole. Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 1 649 452,00 €. L'opération fait apparaître un solde d'exploitation prévisionnel d'un montant de + 691 548,00 €.	Adopte à l'unanimité	10 mai 2017
15	Ruaudin - ZAC du Grand Plessis Compte Rendu Annuel Situation financière au 31 décembre 2016 La délibération vise à autoriser Monsieur le Président à approuver le Compte Rendu Annuel arrêté au 31 décembre 2016, de la ZAC du Grand Plessis à Ruaudin, opération réalisée en régie, par Le Mans Métropole. Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 10 052 257,31 €. Le déficit, estimé à ce stade à 1 025 557,31 € sera couvert par un apport financier du budget principal de Le Mans Métropole.	Adopte à l'unanimité	09 mai 2017
16	Ruaudin - ZAC des Hunaudières Compte Rendu Annuel Situation financière au 31 décembre 2016 La délibération vise à approuver le Compte Rendu Annuel arrêté au 31 décembre 2016, de la ZAC des Hunaudières à Ruaudin, opération réalisée en régie par Le Mans Métropole. Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 4 162 038,10 €. L'opération fait apparaître un solde d'exploitation prévisionnel d'un montant de + 3 300 701,10 €.	Adopte à l'unanimité	09 mai 2017
17	La Milesse - Lotissement de la Tremblaie Compte Rendu Annuel Situation financière au 31 décembre 2016 La délibération vise à approuver le Compte Rendu Annuel arrêté au 31 décembre 2016 du lotissement de la Tremblaie à La Milesse, opération réalisée en régie par Le Mans Métropole. Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 965 208,62 €. L'opération fait apparaître un solde d'exploitation prévisionnel d'un montant de + 429 897,92 €.	Adopte à l'unanimité	09 mai 2017
18	Saint-Saturnin - Lotissement les Basses Grues - rue Victor Duruy Compte Rendu Annuel Situation financière au 31 décembre 2016 La délibération vise à approuver le Compte Rendu Annuel arrêté au 31 décembre 2016, du lotissement Les Basses Grues - rue Victor Duruy à Saint-Saturnin, opération réalisée en régie, par Le Mans Métropole. Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 109 502,60 €. L'opération fait apparaître un solde d'exploitation prévisionnel d'un montant de + 2343,40 €.	Adopte à l'unanimité	09 mai 2017
19	Le Mans - ZAC Pontlieue-Vauguyon Prorogation durée de convention de concession Avenant n° 9 La délibération vise à proroger la convention de concession de la ZAC Pontlieue-Vauguyon au Mans jusqu'au 8 octobre 2021 et autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.	Adopte à l'unanimité	09 mai 2017
20	Le Mans - ZAC du Ribay-Pavillon Prorogation de la convention de concession Avenant n° 5 La délibération vise à proroger la convention de concession de la ZAC du Ribay-Pavillon au Mans jusqu'au 21 octobre 2022 et autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.	Adopte à l'unanimité	09 mai 2017
21	Allonnes - ZAC du Vivier II Prorogation de la convention de concession Avenant n° 4 La délibération vise à proroger la convention de concession de la ZAC du Vivier II à Allonnes jusqu'au 27 juin 2021 et autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.	Adopte à l'unanimité	09 mai 2017

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
22	Ruaudin - ZAC des Hunaudières - Secteur E - Convention avec GRDF La délibération vise à autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec GRDF qui définit les modalités techniques et financières relatives aux travaux d'alimentation en gaz du secteur E de la ZAC des Hunaudières à Ruaudin.	Adopte à l'unanimité	09 mai 2017
23	La Milesse - ZAC de la Terroirie. Remise d'ouvrages aménagements paysagers - cheminement piétons - mobiliers urbains La délibération vise à autoriser Monsieur le Président à signer le procès-verbal de remise d'ouvrages constatant le transfert des aménagements paysagers, des cheminements piétons et des mobiliers urbains réalisés par SOFIAL, devenue SOFIL en 2013, à la commune de La Milesse.	Adopte à l'unanimité	09 mai 2017
24	La Chapelle Saint Aubin - ZAC Cœur de Vie I et II. Remise d'ouvrages aménagements paysagers et cheminements piétons La délibération vise à autoriser Monsieur le Président à signer le procès-verbal de remise d'ouvrages constatant le transfert des aménagements paysagers et des cheminements piétons réalisés par CENOVIA à la commune de la Chapelle Saint-Aubin.	Adopte à l'unanimité	09 mai 2017
25	La Chapelle Saint Aubin - ZAC Cœur de Vie I et II. Remise d'ouvrages des voiries La délibération vise à autoriser Monsieur le Président à signer le procès-verbal de remise d'ouvrages constatant le transfert des voiries réalisées par CENOVIA à Le Mans Métropole.	Adopte à l'unanimité	09 mai 2017
26	Le Mans - Voies du lotissement "Les Bordages des Raineries" - Rue Antonin Magne - Acquisition auprès de Monsieur Alain VEDIS Le Mans Métropole doit acquérir une partie de la rue Antonin Magne au Mans, cadastrée section KP n° 345 d'une superficie d'environ 121 m², auprès de Monsieur Alain VEDIS, afin de l'intégrer au domaine public communautaire, pour une indemnité forfaitaire de 1 € (UN EURO).	Adopte à l'unanimité	09 mai 2017
27	Le Mans - Voies du lotissement "Les Bordages des Raineries" rue Antonin Magne - Acquisition auprès de la SCI GHIRO Le Mans Métropole doit acquérir une partie de la rue Antonin Magne au Mans, cadastrée section KP n°344 d'une superficie d'environ 132 m² auprès de la SCI GHIRO afin de l'intégrer au domaine public communautaire pour une indemnité forfaitaire de 1 € (UN EURO).	Adopte à l'unanimité	09 mai 2017
28	Le Mans - Allées de la Ferme de Sablé et des Potagers - Acquisition à Monsieur et Madame GESLAIN Le Mans Métropole doit acquérir l'accès à l'allée des Potagers et l'allée de la Ferme de Sablé au Mans, cadastrées section HX n° 399 - 400 et HX 182 - 541 d'une superficie totale de 1 714 m² auprès de Monsieur et Madame GESLAIN, afin de les intégrer au domaine public communautaire pour une indemnité forfaitaire de 1 € (UN EURO).	Adopte à l'unanimité	10 mai 2017
29	Le Mans - Impasse du Pâtis Saint Lazare - Acquisition auprès de Monsieur Christian VINCON Le Mans Métropole doit acquérir une partie de l'impasse du Pâtis Saint Lazare au Mans, cadastrée section LV n° 191 d'une superficie d'environ 29 m², auprès de Monsieur Christian VINCON, afin de l'intégrer au domaine public communautaire, pour une indemnité forfaitaire de 1 € (UN EURO).	Adopte à l'unanimité	10 mai 2017
30	Le Mans - Rue de Mostaganem - Acquisition auprès de l'Association Syndicale des copropriétaires Le Champ Saint Blaise Le Mans Métropole doit acquérir une partie de la rue de Mostaganem au Mans, cadastrée section OS n° 440 d'une superficie de 1 128 m², auprès de l'Association Syndicale des Copropriétaires Le Champ Saint Blaise, afin de l'intégrer au domaine public communautaire, pour une indemnité forfaitaire de 1 € (UN EURO).	Adopte à l'unanimité	10 mai 2017

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
31	Le Mans - Rue de l'Arsenal - Acquisition à l'Etat Dans le cadre de l'aménagement des places de stationnement rue de l'Arsenal au Mans, Le Mans Métropole se rend acquéreur d'une partie de la parcelle DX n°192 pour 929 m², à titre gratuit, auprès de l'Etat.	Adopte à l'unanimité	10 mai 2017
32	Allonnes - Restructuration du Centre Commercial du Mail - Acquisition à Madame OZDEMIR Afin de permettre la mise en œuvre du projet de restructuration du centre commercial d'Allonnes, Le Mans Métropole doit se rendre acquéreur d'un appartement n°14, d'un local commercial n°11 et d'un garage n° 7 situés 14 cours Mozart à Allonnes, sur la parcelle cadastrée section BD n°113 propriété de la copropriété du centre commercial principal et constituant les lots n° 33, 11, 807 au prix de 122 660 € toutes indemnités comprises.	Adopte à l'unanimité	10 mai 2017
33	Allonnes - Restructuration du Centre Commercial du Mail - Acquisition à Monsieur et Madame MORLOT Afin de permettre la mise en œuvre du projet de restructuration du centre commercial d'Allonnes, Le Mans Métropole doit se rendre acquéreur d'un appartement situé 10 cours Mozart à Allonnes sur la parcelle cadastrée section BD n° 113 propriété de la copropriété du centre commercial principal et constituant le lot n° 29 au prix de 69 178 € (SOIXANTE NEUF MILLE CENT SOIXANTE DIX HUIT EUROS) toutes indemnités comprises.	Adopte à l'unanimité	10 mai 2017
34	Allonnes - restructuration du centre commercial du mail - acquisition à Madame MORISSET Afin de permettre la mise en œuvre du projet de restructuration du centre commercial d'Allonnes, Le Mans Métropole doit se rendre acquéreur d'un local commercial situé cours Mozart à Allonnes, sur la parcelle cadastrée section BD n° 113 propriété de la copropriété du Centre commercial Principal et constituant le lot n° 9, au prix de 65 306,00 € (SOIXANTE CINQ MILLE TROIS CENT SIX EUROS) toutes indemnités comprises.	Adopte à l'unanimité	10 mai 2017
35	Allonnes - Ligne de Bus à Haut Niveau de Service (T3) - Acquisition à CENOVIA Le Mans Métropole se rend acquéreur d'une partie de la parcelle BL n°50 pour 5 833 m² sur Allonnes, dans le cadre du Bus à Haut Niveau de Service (T3), au prix de 20 415.50 € HT.	Adopte à l'unanimité	10 mai 2017
36	Allonnes - ZAC Beausoleil - Clôture de l'opération - Acquisition à CENOVIA Le Mans Métropole doit acquérir une partie de la parcelle cadastrée section BI n° 183 nouvellement cadastrée BI n°209 d'une superficie de 24 352 m², auprès de CENOVIA afin de préparer la clôture de la ZAC Beausoleil à Allonnes, pour une indemnité forfaitaire de 1 € (UN EURO).	Adopte à l'unanimité	10 mai 2017
37	Boulevard Nature - Arnage - Acquisition THEZE Le Mans Métropole doit acquérir une bande de terrain issue des parcelles cadastrées AE n°79 et n°749 située 110 avenue Nationale, sur la commune d'Arnage, d'une superficie approximative totale de 399 m², auprès de Madame Micheline THEZE, afin d'aménager le Boulevard Nature et permettre la valorisation des bords de Sarthe.	Adopte à l'unanimité	10 mai 2017
38	Boulevard Nature - Arnage - Acquisition CHEVALLIER Le Mans Métropole doit acquérir une bande de terrain, issue de la parcelle cadastrée AE n° 43, située avenue Nationale, sur la commune d'Arnage, d'une superficie approximative de 81 m², auprès de Madame Claude CHEVALLIER, afin d'aménager le Boulevard Nature et permettre la valorisation des bords de Sarthe.	Adopte à l'unanimité	10 mai 2017

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
39	Boulevard Nature - Arnage - Acquisition DEFAY Le Mans Métropole doit acquérir une bande de terrain issue de la parcelle cadastrée AE n°29 située 164 avenue Nationale sur la commune d'Arnage d'une superficie approximative de 32 m², auprès de Madame Martine DEFAY afin d'aménager le Boulevard Nature et permettre la valorisation des bords de Sarthe.	Adopte à l'unanimité	10 mai 2017
40	Boulevard Nature - Arnage - Acquisition GIRARD Le Mans Métropole doit acquérir une bande de terrain, issue de la parcelle cadastrée AE n° 38 située 150 avenue Nationale, sur la commune d'Arnage, d'une superficie approximative de 24 m² auprès de Madame Brigitte GIRARD, afin d'aménager le Boulevard Nature et permettre la valorisation des bords de Sarthe.	Adopte à l'unanimité	10 mai 2017
41	Boulevard Nature - Arnage - Acquisition MORET Le Mans Métropole doit acquérir une bande de terrain issue de la parcelle cadastrée AE n°28 située 166 avenue Nationale sur la commune d'Arnage d'une superficie approximative de 22 m² auprès de Monsieur MORET afin d'aménager le Boulevard Nature et permettre la valorisation des bords de Sarthe.	Adopte à l'unanimité	10 mai 2017
42	Arnage - Rue des Arums - Acquisition auprès de l'Association Syndicale du lotissement Les Portes d'Arnage Le Mans Métropole doit acquérir la rue des Arums à Arnage, cadastrée section AL n° 201 et 225 d'une superficie d'environ 8 264 m², auprès de l'Association Syndicale du lotissement des Portes d'Arnage, afin de l'intégrer au domaine public communautaire, pour une indemnité forfaitaire de 1 €.	Adopte à l'unanimité	10 mai 2017
43	Yvré l'Evêque - Arche de la Nature - Acquisition Madame CORMIER Le Mans Métropole doit acquérir auprès de Madame CORMIER les parcelles en nature de lande, cadastrées C n°370 et 374 pour 4 005m² et des parcelles en nature de pineraie cadastrées C n°371 et 457 pour 4 862 m² situées aux lieux-dits "la Lande de la Fontaine" et "La Sapinière de la Fontaine" sur la commune d'Yvré l'Evêque, qui se trouvent enclavées dans le domaine de l'Arche de la Nature, au prix de 0.50 €/m² soit un montant total de 5 892 €.	Adopte à l'unanimité	10 mai 2017
44	Champagné - Aménagement de la rue des Ajoncs - Acquisition BESSIERE Le Mans Métropole doit acquérir une bande de terrain issue de la parcelle cadastrée AH n°73 pour environ 36 m² appartenant aux conjoints BESSIERE et des parcelles cadastrées AH n° 643 et 644 pour des superficies respectives d'environ 362 m² et 3 m² appartenant à Claudine BESSIERE situées rue des Ajoncs sur la commune de Champagné pour un montant d'un euro forfaitaire.	Adopte à l'unanimité	10 mai 2017
45	Mulsanne - Impasse de la Butte et des Rossignols - Acquisition auprès de la SAMO Le Mans Métropole doit acquérir les impasses de la Butte et des Rossignols à Mulsanne, cadastrées section AD n°449 et 450 d'une superficie de 2 911 m², auprès de la SAMO, afin de les intégrer au domaine public communautaire, pour une superficie forfaitaire de 1 €.	Adopte à l'unanimité	10 mai 2017
46	Boulevard Nature - Rouillon - Acquisition à Madame BEQUIN Le Mans Métropole doit acquérir un terrain issu des parcelles cadastrées AI n°39 et AI n°40 situées aux lieux-dits "Le Pré du Tertre" et "Le Taillis des Fureteries" sur la commune de Rouillon d'une superficie approximative totale de 2 573 m², auprès de Madame Josette BEQUIN afin d'aménager le Boulevard Nature, au prix de 1.40 €/m² soit un montant total d'environ 3 602.20 €.	Adopte à l'unanimité	10 mai 2017

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
47	Saint Saturnin - Impasse des Chanoines - Acquisition auprès de Messieurs Stéphane LANGLAIS, Sylvain REY, Erwan SUIGNARD et Mesdames Caroline DECABOOTER, Julie PIEL, Laure MARTIN Le Mans Métropole doit acquérir une partie de l'impasse des Chanoines à Saint Saturnin, cadastrée section ZC n°115 d'une superficie de 702 m², auprès de Messieurs Stéphane LANGLAIS, Sylvain REY, Erwan SUIGNARD et Mesdames Caroline DECABOOTER, Julie PIEL et Laure MARTIN, afin de l'intégrer au domaine public communautaire, pour une indemnité forfaitaire de 1 € (UN EURO).	Adopte à l'unanimité	10 mai 2017
48	Saint Saturnin - Impasse des Chanoines - Acquisition auprès de Monsieur Edmond LALANDE Le Mans Métropole doit acquérir une partie de l'impasse des Chanoines à Saint Saturnin, cadastrée section ZC n°155 d'une superficie de 1 127 m², auprès de Monsieur Edmond LALANDE, afin de l'intégrer au domaine public communautaire, pour une indemnité forfaitaire de 1 € (UN EURO).	Adopte à l'unanimité	10 mai 2017
49	Le Mans - 64 rue de l'Egalité - Cession à Monsieur BLOSSIER Le Mans Métropole doit céder une bande de terrain d'environ 185 m² au prix de 80 €/m² soit 14 800 €, issue de la parcelle cadastrée IR n°315 située 64 rue de l'Egalité au Mans, à Monsieur BLOSSIER afin d'y construire un garage	Adopte à l'unanimité	10 mai 2017
50	Le Mans - Impasse Crétois - Cession terrain au profit de Monsieur et Madame COSSET Le Mans Métropole doit céder une partie de la parcelle cadastrée section EZ n°160, située impasse Louis Crétois, d'une superficie de 42 m² à Monsieur et Madame COSSET afin de régulariser les limites cadastrales suite aux travaux mis en œuvre contre les inondations dans le quartier Crétois pour une indemnité forfaitaire de 1 € (UN EURO).	Adopte à l'unanimité	10 mai 2017
51	Allonnes - Les Trémelières - Cession à l'Earl du GENETAY Délibération qui annule et remplace la délibération du même objet passée au Bureau Exécutif du 10/02/2017, erreur de montant, 54 000 € au lieu de 45 000 €. Dans le cadre de l'implantation de l'usine NTN sur la commune d'Allonnes, Le Mans Métropole a acquis des terrains en nature de terres agricoles cadastrées section ZM n° 55,152,155,172 et 180 représentant une superficie totale de 126 042 m² qui n'ont pas été incluses dans la rétrocession à NTN. L'Earl du GENETAY les exploite depuis 1999. Cette entreprise a sollicité la collectivité pour s'en rendre acquéreur. L'Earl du GENETAY, représentée par Monsieur LEFFRAY, accepte de s'en rendre acquéreur moyennant un prix net de taxe de 45 000 € (QUARANTE CINQ MILLE EUROS).	Adopte à l'unanimité	10 mai 2017
52	Yvré l'Evêque - Lotissement Les Bergères - Régularisation des limites foncières entre Le Mans Métropole et l'Association Syndicale du lotissement Les Bergères Le Mans Métropole procède à un échange sans versement de soulte des parcelles cadastrées section AD n°265 et 308 et section AX n°196 en nature de voirie après désaffectation et déclassement, propriétés de l'Association Syndicale du lotissement Les Bergères pour une superficie de 1 896 m² avec les parcelles cadastrées section AXn°28 et 230 et section AX n°196 pour partie après désaffectation et classement, pour des superficies respectives d'environ 800 m², 40 m² et 220 m².	Adopte à l'unanimité	10 mai 2017
53	Ruaudin - Bassins de rétention ZAC des Hunaudières - Régularisation foncière Le Mans Métropole se rend acquéreur auprès de la commune des bassins de rétentions situés dans la ZAC des Hunaudières à Ruaudin, cadastrés AP n°451 et 278 pour des superficies de 411 m² et 720 m², pour une somme forfaitaire de 1 €.	Adopte à l'unanimité	10 mai 2017

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
54	Vente aux enchères de matériels et objets réformés de Le Mans Métropole Vente aux enchères de matériels et objets réformés de Le Mans Métropole	Adopte à l'unanimité	10 mai 2017
55	Dédommagement de Monsieur HURSTEL Lors du déménagement, M HURSTEL s'est trouvé confronté à un surcoût de 300 €, lié à l'interdiction de circuler rue de Minimés alors que celui-ci avait un arrêté de circulation l'y autorisant.		10 mai 2017
56	Fête du Printemps, Faites Propre du 10 au 17 mai 2017 - convention de mécénat Le service Propreté pilote l'organisation de la manifestation "Fête du Printemps; faites propre" 2017. Dans ce cadre, une convention de mécénat entre Le Mans Métropole et la société Valor Pôle 72 (centre de tri des déchets) est proposée pour délibération.	Adopte à l'unanimité	10 mai 2017
57	Mise en place d'une collecte de vélos et de pièces détachées s'y rapportant, sur le site de la déchèterie de la Chauvinière au Mans Le Mans Métropole autorise l'association Cyclamaine à venir collecter les vélos et pièces détachées s'y rapportant sur le site de la déchèterie de la Chauvinière.	Adopte à l'unanimité	10 mai 2017
58	Signature d'une convention relative à la collecte des bouteilles de gaz vides avec la société Primagaz Signature d'une convention avec la société Primagaz relative à la collecte des bouteilles de gaz déposées en déchèterie par les particuliers.	Adopte à l'unanimité	10 mai 2017
59	Signature d'un contrat de collaboration avec Corepile Un nouveau contrat de collaboration doit être renouvelé avec Corepile pour la prise en charge de la gestion des déchets de piles et accumulateurs portables usagés.	Adopte à l'unanimité	10 mai 2017
60	Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) Sarthe Amont Il est proposé d'autoriser le Président de Le Mans Métropole à solliciter les subventions auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire mais également auprès des autres partenaires financiers potentiels concernant l'opération "3.2 Sensibilisation des populations concernées au risque inondation" identifiée dans le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) Sarthe Amont 2016-2018 sous maîtrise d'ouvrage communautaire.	Adopte à l'unanimité	10 mai 2017
61	Le Mans - Aménagement de voies vertes sur le secteur d'Antarès Convention d'autorisation d'occupation du domaine public et d'entretien La délibération vise à autoriser Monsieur le Président à signer la convention établie avec le Département afin de prolonger les circulations douces au-delà du parvis d'Antarès afin d'assurer les continuités piétonnes et cyclables.	Adopte à l'unanimité	10 mai 2017